



Transaction immobilière

Maj 01/01/2025

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances juridiques et pratiques nécessaires pour être rapidement opérationnel en transaction immobilière

Intégrer les nouvelles règles sur le droit des contrats et maîtriser toute la réglementation afin de sécuriser les ventes et prévenir les litiges.

Rédiger les principaux contrats en ayant acquis l'état du droit pour chaque clause contenue dans un mandat de vente, un compromis de vente ou une promesse unilatérale

NIVEAU & PUBLIC

Toutes personnes débutant dans le domaine de la transaction immobilière ou souhaitant revoir les fondamentaux de cette matière.

Prérequis : aucun

Pour toute situation de handicap, veuillez nous contacter

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 4 jours (soit 32 heures)

Moyens pédagogiques :
Cas pratiques - Support pédagogique
- Quiz d'évaluation
en début de formation

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board Connexion internet et ordinateur souhaités
Modalités pédagogiques : alternance entre apports théoriques et mises en situation / études de cas

Modalités d'évaluation :
QCM en fin de formation
Effectif maximum : 20 auditeurs

Modalités d'accès :
Pour toute inscription, veuillez nous contacter

Portable : 06.43.96.96.60

E-mail :
arboris.scola@gmail.com

Délai d'accès : Sous 4 semaines, dès signature de la convention de formation

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en droit immobilier et en droit de la copropriété, Professeur associé d'université, magistrat, notaire Docteur en droit privé

TARIFS

Par Auditeur : 1 500,00 €
pour 4 jour. Formation Hors T.V.A

PROGRAMME

Jour 1

I - LES OBLIGATIONS RELATIVES À LA LOI HOGUET

- Les cartes professionnelles
 - aptitudes professionnelles
 - garantie financière
 - assurance responsabilité civile professionnelle
 - incapacités - interdictions
- Les obligations du titulaire de la carte Transaction
 - les activités relevant de la carte «t»
 - le compte «article 55» du décret (compte séquestre)
 - le maniement des fonds - la responsabilité pénale
 - les registres obligatoires
- Le mandat
 - les règles du mandat et les conditions de validité
 - les obligations du mandant et du mandataire
 - l'obligation générale précontractuelle d'information du consommateur
 - les mandats hors établissement
 - les vérifications à effectuer à travers des fiches pratiques
 - les conditions ouvrant droit à rémunération
 - la valeur du bon de visite

II - LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

L'arrêté du 10 janvier 2017 : Les barèmes – les affichages – les annonces

III - L'ÉVALUATION

- Éléments déterminant la valeur vénale
- La méthode par comparaison

IV - L'OFFRE D'ACHAT ET SA VALEUR JURIDIQUE

V - LA VENTE IMMOBILIÈRE: L'AVANT-CONTRAT

- Analyse des différents engagements des parties :
 - La promesse unilatérale de vente – le compromis de vente
- Les conditions juridiques de la vente
- les documents à annexer – les informations obligatoires
- les conditions suspensives
- le délai de rétractation

VI - L'ACTE AUTHENTIQUE ET LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Société Civile Arboris Scola

12, rue de la Mairie B.P. 206 Saint Germain lès Corbeil cedex

Portable : 06.43.96.96.60 - **E-mail :** arboris.scola@gmail.com

Assurance responsabilité civile d'activités de services auprès de C.I.C. assurances, contrat Acajou n° B1 6524755, couverture France entière.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 91 07482 91 auprès du Préfet de la région d'Ile-de-France

SIREN : 521 261 776 R.C.S EVRY

Conformément aux articles 38 à 40 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Loi n° 78-17 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.



Transaction immobilière

Maj 01/01/2025

VII - ASPECT FISCAL DE LA VENTE

- Les frais d'acte et droits d'enregistrement
- Les plus-values

VIII - TRAITEMENT PRATIQUE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS

- Fiches pratiques portant sur les vérifications à effectuer :
 - fiche de renseignement propriétaire
 - fiche descriptive portant sur une maison, un bien en copropriété
 - fiche sur les répartitions des charges et travaux entre vendeur et acquéreur
 - tenue des différents registres

Jour 2

I - LES OBLIGATIONS RELATIVES À LA LOI HOGUET

- Les cartes professionnelles
 - aptitudes professionnelles
 - garantie financière
 - assurance responsabilité civile professionnelle
 - incapacités - interdictions
- Les obligations du titulaire de la carte Transaction
 - les activités relevant de la carte «t»
 - le compte «article 55» du décret (compte séquestre)
 - le maniement des fonds - la responsabilité pénale
 - les registres obligatoires
- Le mandat
 - les règles du mandat et les conditions de validité
 - les obligations du mandant et du mandataire
 - l'obligation générale précontractuelle d'information du consommateur
 - les mandats hors établissement
 - les vérifications à effectuer à travers des fiches pratiques
 - les conditions ouvrant droit à rémunération
 - la valeur du bon de visite

II - LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

L'arrêté du 10 janvier 2017 : Les barèmes – les affichages – les annonces

III - L'ÉVALUATION

- Eléments déterminant la valeur vénale
- La méthode par comparaison

IV - L'OFFRE D'ACHAT ET SA VALEUR JURIDIQUE

V - LA VENTE IMMOBILIÈRE: L'AVANT-CONTRAT

Société Civile Arboris Scolia

12, rue de la Mairie B.P. 206 Saint Germain lès Corbeil cedex

Portable : 06.43.96.96.60 - E-mail : arboris.scola@gmail.com

Assurance responsabilité civile d'activités de services auprès de C.I.C. assurances, contrat Acajou n° B1 6524755, couverture France entière.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 91 07482 91 auprès du Préfet de la région d'Ile-de-France

SIREN : 521 261 776 R.C.S EVRY

Conformément aux articles 38 à 40 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Loi n° 78-17 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.



Transaction immobilière

Maj 01/01/2025

- Analyse des différents engagements des parties :
 - La promesse unilatérale de vente – le compromis de vente
- Les conditions juridiques de la vente
- les documents à annexer – les informations obligatoires
- les conditions suspensives
- le délai de rétractation

VI - L'ACTE AUTHENTIQUE ET LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

VII - ASPECT FISCAL DE LA VENTE

- Les frais d'acte et droits d'enregistrement
- Les plus-values

VII - TRAITEMENT PRATIQUE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS

- Fiches pratiques portant sur les vérifications à effectuer :
 - fiche de renseignement propriétaire
 - fiche descriptive portant sur une maison, un bien en copropriété
 - fiche sur les répartitions des charges et travaux entre vendeur et acquéreur
 - tenue des différents registres

Jour 3

I - LES OBLIGATIONS RELATIVES À LA LOI HOGUET

- Les cartes professionnelles
 - aptitudes professionnelles
 - garantie financière
 - assurance responsabilité civile professionnelle
 - incapacités - interdictions
- Les obligations du titulaire de la carte Transaction
 - les activités relevant de la carte «t»
 - le compte «article 55» du décret (compte séquestre)
 - le maniement des fonds - la responsabilité pénale
 - les registres obligatoires
- Le mandat
 - les règles du mandat et les conditions de validité
 - les obligations du mandant et du mandataire
 - l'obligation générale précontractuelle d'information du consommateur
 - les mandats hors établissement
 - les vérifications à effectuer à travers des fiches pratiques
 - les conditions ouvrant droit à rémunération
 - la valeur du bon de visite

II - LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

L'arrêté du 10 janvier 2017 : Les barèmes – les affichages – les annonces

Société Civile Arboris Scola

12, rue de la Mairie B.P. 206 Saint Germain lès Corbeil cedex

Portable : 06.43.96.96.60 - E-mail : arboris.scola@gmail.com

Assurance responsabilité civile d'activités de services auprès de C.I.C. assurances, contrat Acajou n° B1 6524755, couverture France entière.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 91 07482 91 auprès du Préfet de la région d'Ile-de-France

SIREN : 521 261 776 R.C.S EVRY

Conformément aux articles 38 à 40 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Loi n° 78-17 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.



Transaction immobilière

Maj 01/01/2025

III - L'ÉVALUATION

- Éléments déterminant la valeur vénale
- La méthode par comparaison

IV - L'OFFRE D'ACHAT ET SA VALEUR JURIDIQUE

V - LA VENTE IMMOBILIÈRE: L'AVANT-CONTRAT

- Analyse des différents engagements des parties :
 - La promesse unilatérale de vente – le compromis de vente
- Les conditions juridiques de la vente
- les documents à annexer – les informations obligatoires
- les conditions suspensives
- le délai de rétractation

VI - L'ACTE AUTHENTIQUE ET LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

VII - ASPECT FISCAL DE LA VENTE

- Les frais d'acte et droits d'enregistrement
- Les plus-values

VIII - TRAITEMENT PRATIQUE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS

- Fiches pratiques portant sur les vérifications à effectuer :
 - fiche de renseignement propriétaire
 - fiche descriptive portant sur une maison, un bien en copropriété
 - fiche sur les répartitions des charges

Jour 4

I - LES OBLIGATIONS RELATIVES À LA LOI HOGUET

- Les cartes professionnelles
 - aptitudes professionnelles
 - garantie financière
 - assurance responsabilité civile professionnelle
 - incapacités - interdictions
- Les obligations du titulaire de la carte Transaction
 - les activités relevant de la carte «t»
 - le compte «article 55» du décret (compte séquestre)
 - le maniement des fonds - la responsabilité pénale
 - les registres obligatoires
- Le mandat
 - les règles du mandat et les conditions de validité

Société Civile Arboris Scola

12, rue de la Mairie B.P. 206 Saint Germain lès Corbeil cedex

Portable : 06.43.96.96.60 - E-mail : arboris.scola@gmail.com

Assurance responsabilité civile d'activités de services auprès de C.I.C. assurances, contrat Acajou n° B1 6524755, couverture France entière.
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 91 07482 91 auprès du Préfet de la région d'Ile-de-France

SIREN : 521 261 776 R.C.S EVRY

Conformément aux articles 38 à 40 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Loi n° 78-17 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.



Transaction immobilière

Maj 01/01/2025

- les obligations du mandant et du mandataire
- l'obligation générale précontractuelle d'information du consommateur
- les mandats hors établissement
- les vérifications à effectuer à travers des fiches pratiques
- les conditions ouvrant droit à rémunération
- la valeur du bon de visite

II - LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

L'arrêté du 10 janvier 2017 : Les barèmes – les affichages – les annonces

III - L'ÉVALUATION

- Éléments déterminant la valeur vénale
- La méthode par comparaison

IV - L'OFFRE D'ACHAT ET SA VALEUR JURIDIQUE

V - LA VENTE IMMOBILIÈRE: L'AVANT-CONTRAT

- Analyse des différents engagements des parties :
 - La promesse unilatérale de vente – le compromis de vente
- Les conditions juridiques de la vente
- les documents à annexer – les informations obligatoires

VI - L'ACTE AUTHENTIQUE ET LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

VII - ASPECT FISCAL DE LA VENTE

- Les frais d'acte et droits d'enregistrement
- Les plus-values

VIII - TRAITEMENT PRATIQUE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS

- Fiches pratiques portant sur les vérifications à effectuer :
 - fiche de renseignement propriétaire
 - fiche descriptive portant sur une maison, un bien en copropriété
 - fiche sur les répartitions des charges

Société Civile Arboris Scola

12, rue de la Mairie B.P. 206 Saint Germain lès Corbeil cedex

Portable : 06.43.96.96.60 - E-mail : arboris.scola@gmail.com

Assurance responsabilité civile d'activités de services auprès de C.I.C. assurances, contrat Acajou n° B1 6524755, couverture France entière.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 91 07482 91 auprès du Préfet de la région d'Ile-de-France

SIREN : 521 261 776 R.C.S EVRY

Conformément aux articles 38 à 40 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Loi n° 78-17 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.